



DEMANDE DE PROPOSITIONS AVEC NÉGOCIATIONS – ADDENDA n° 1

DDPN CTC-2015-NK-03

Date et heure limites :

12 mai 2015
14 h
(heure du Pacifique)

Date de
publication : 24 avril 2015

Expéditeur : Service d'approvisionnement de la CCT

Destinataires : Tous les fournisseurs

Courriel : procurement@ctc-cct.ca

Voici trois (3) modifications apportées aux exigences de la DDPN indiquée ci-dessus.

1. La section C « Énoncé de travail » est révisée comme suit :

Toutes les mentions de la Chine sont, par la présente, supprimées de l'énoncé de travail. Les soumissionnaires doivent donc exclure la Chine de la solution qu'ils proposent puisqu'une version localisée du site Web ne sera pas requise pour la Chine.

2. La section D.1.1 est révisée comme suit :

Le soumissionnaire doit être en mesure de fournir une solution unique qui sera accessible dans les pays suivants : Brésil, Inde, Japon, Mexique, Corée du Sud, Australie, France, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis et Canada.

Êtes-vous en mesure de répondre à cette exigence?

Oui

Non

3. La section E.1.7 est révisée comme suit :

Veillez préciser comment vous veillerez à ce que les sites soient accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans tous les marchés, peu importe leur fuseau horaire, et ce que vous prévoyez pour les copies de sauvegarde des données.